Certifié conforme à l'original produit


# *BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES*

## Édition Chronologique n° 176 du 15 novembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 9


**CIRCULAIRE N° 0-25494-2019/ARM/DPMM/SRM/OFF**

relative au recrutement d'élèves destinés à suivre le cycle de formation militaire et universitaire de l'école navale allemande, rentrée scolaire 2020.

Du *06 novembre 2019*

**DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE :**

*service du recrutement de la marine ; bureau « officiers »*

# CIRCULAIRE N° 0-25494-2019/ARM/DPMM/SRM/OFF relative au recrutement d'élèves destinés à suivre le cycle de formation militaire et universitaire de l'école navale allemande, rentrée scolaire 2020.

*Du 06 novembre 2019*

**NOR A R M B 1 9 5 6 0 8 1 C**

*Référence(s) :*

Vu le code de la défense - Partie réglementaire, IV - Le personnel militaire

- Décret N° 2008-938 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des officiers de marine et des officiers spécialisés de la marine.
- Décret N° 2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat.
- Décret N° 2008-961 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires engagés.
- Arrêté du 24 novembre 1998 relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers.
- Arrêté du 18 juillet 2014 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour le maintien en service du personnel militaire de la marine nationale.
- Instruction n° 0-13917-2019/ARM/DPMM/SRM/OFF du 26 juillet 2019 relative aux modalités de recrutement des élèves français en formation à l'École navale allemande et son avancement.
- Instruction n° 0-17592-2019/ARM/DPMM/SRM/OFF du 16 septembre 2019 relative aux modalités de recrutement des officiers sous contrat, rattachés aux corps des officiers de marine et des officiers spécialisés de la marine.

VU la décision du 17 juillet 2019 portant délégation de signature (direction du personnel militaire de la marine).(JO n° 168 du 21 juillet 2019, texte n° 9)

*Pièce(s) jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte(s) abrogé(s) :*

- Circulaire N° 0-25285-2018/ARM/DPMM/SRM/OFF du 17 octobre 2018 relative au recrutement d'élèves destinés à suivre le cycle de formation militaire et universitaire de l'école navale allemande, rentrée scolaire 2019.

*Référence de publication :*

## 1. GÉNÉRALITÉS.

Depuis 1993, la marine nationale et la marine allemande ont mis sur pied un programme d'échange d'élèves officiers de marine. Ainsi, des élèves français sont admis à suivre un cycle de formation militaire et scientifique dispensé à l'école navale allemande *Marineschule* de Mürwik, puis au sein de l'une des deux universités de la *Bundeswehr*. Réciproquement, des étudiants allemands ont la possibilité de préparer le concours d'admission en première année de l'École navale avant d'en suivre l'ensemble de la scolarité et de rejoindre la marine allemande avec le diplôme de *master.*

## 2. DÉROULEMENT DE LA FORMATION.

Les élèves français en formation à l'école navale allemande (EFENA) sont recrutés en qualité de matelot avec un contrat initial de cinq (5) ans souscrit au titre du corps des équipages de la flotte.
Ils suivent une formation militaire et maritime d'environ quinze (15) mois à l'école navale allemande, puis une formation scientifique de quatre (4) ans dans l'une des deux universités de la *Bundeswehr* et enfin une année à l'Ecole Navale dont la mission « Jeanne d'Arc ».

Au cours de ses études, l'élève obtient les diplômes de *bachelor* (correspondant à 180 crédits ECTS [(1)] puis de *master* (correspondant à 120 crédits ECTS supplémentaires soit 300 crédits cumulés) qui sont reconnus aux niveaux national et international.

Durant sa formation universitaire, l'EFENA souscrit successivement un contrat d'élève officier sous contrat (EOSC) d'une durée de deux (2) ans lors de sa nomination au grade d'aspirant et un contrat initial d'officier sous contrat (OSC) d'une durée de huit (8) ans lors de sa nomination au grade d'enseigne de vaisseau de deuxième classe.

Le contrat d'EOSC résilie de plein droit, à compter de sa prise d'effet, le contrat précédemment souscrit au titre des équipages de la flotte. Le contrat initial d'OSC résilie de plein droit, à compter de sa prise d'effet, le contrat d'EOSC précédemment souscrit.

Après obtention du diplôme de *master* et à l'issue de la mission « Jeanne d'Arc », l'EFENA a vocation à être recruté au choix comme officier de carrière.

## 3. CONDITIONS À RÉUNIR.

### 3.1. **Conditions générales.**

Les candidats devront réunir les conditions suivantes au 1er janvier 2020 :

- posséder la nationalité française ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être en situation régulière au regard du code du service national (voir ci-dessous) ;

- avoir plus de 17 ans et moins de 19 ans ;
- être pourvu du consentement de l'autorité parentale (père, mère, tuteur, représentant légal) pour les mineurs non émancipés ;
- présenter les aptitudes exigées pour l'exercice de la fonction, notamment les conditions d'aptitude médicale pour les candidats aux concours de l'École navale et les conditions d'aptitude physique (arrêté de sixième référence) ;
- ne pas faire l'objet de mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions d'officier.

Au regard du code du service national, le candidat français doit :

- avoir été recensé ;
- avoir participé à la journée défense et citoyenneté (sauf cas de force majeure avant le 18e anniversaire du candidat).

### 3.2. **Condition particulière**

Les candidats devront satisfaire à l'enquête de sécurité prévue par l'instruction (septième référence).

### 3.3. **Conditions relatives à la qualification des candidats**

Au 1er janvier de l'année de recrutement, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat de série « S » (scientifique) ou être en terminale et candidats au baccalauréat de cette série, la décision d'admission étant conditionnée par l'obtention préalable de ce diplôme, ou d'un diplôme délivré dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, assimilé au diplôme cité ci-dessus.

## 4. APPEL À CANDIDATURES

### 4.1. **Candidats externes**

Les candidatures devront être formulées sur le site Internet www.etremarin.fr du service de recrutement de la marine (SRM) avant le 17 février 2020, un dossier de candidature sera alors expédié au candidat par le bureau « officiers » du SRM.

Les dossiers dûment complétés devront faire retour au SRM **avant le 17 février 2020**.

### 4.2. **Candidats internes**

Les candidatures devront être signalées par message au SRM par l'intermédiaire des bureaux d'administration des ressources humaines de rattachement (BARH).

Dès réception de ce message, le SRM adressera les dossiers de candidature EFENA au BARH de la formation concernée. Les dossiers dûment complétés devront faire retour au SRM **avant le 17 février 2020.**

## 5. PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS.

La phase de présélection comprendra une étude préalable des dossiers par le bureau « officiers » du SRM. Les candidats correspondant au profil recherché seront convoqués en début d'année 2020 pour subir des tests et un entretien au service local de psychologie appliquée (SLPA) de Paris, suivis d'un entretien individuel avec le chef du bureau « officiers » du SRM.

### 5.1. **Aptitude médicale.**

Les candidats sont tenus de passer une visite médicale préliminaire d'aptitude auprès d'un médecin militaire. Ce contrôle évitera notamment de laisser concourir un candidat alors qu'un problème d'aptitude physique ou psychologique lui interdira d'emblée l'accès à cette formation.

#### 5.1.1. ***Candidats civils.***

L'aptitude médicale initiale sera déterminée au cours d'une visite médicale obligatoire.

Cette visite doit être réalisée, en priorité, dans une antenne d'expertise médicale initiale (AEMI) dont les adresses et numéros de téléphones figurent ci-après.

Cependant, si des candidats sont éloignés de ces organismes, ils seront autorisés à se présenter dans un centre médical des armées (CMA) équipé d'un réfractomètre, plus proche de leur domicile pour effectuer leur visite. À défaut d'expertise ophtalmologique possible dans un CMA, il est conseillé aux candidats porteurs de lunettes ou de lentilles d'effectuer leur visite médicale en AEMI.

La prise de rendez-vous devra être effectuée le plus tôt possible (en précisant « filière EFENA »), les délais d'obtention d'un rendez-vous étant plus longs à certaines périodes.

Liste des antennes d'expertise médicale initiale :

Région Île-de-France

| ORGANISME | ADRESSE. | CODE POSTAL | VILLE | TÉL |
|---|---|---|---|---|

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| AEMI VINCENNES | Fort neuf de Vincennes Cours des Maréchaux (Métro 1 - Château de Vincennes) | 75614 | PARIS 12e | 01.41.93.26.35(2) (bureau concours du SRM) |

Région Nord-Est

| ORGANISME | ADRESSE | CODE POSTAL | VILLE | TÉL |
|---|---|---|---|---|
| AEMI NANCY | Antenne d'expertise médicale initiale Quartier Drouot 8, rue du 8e Régiment d'Artillerie | 54506 | VANDŒUVRE-LÈS-NANCY | 03.83.87.13.19 |

Région Ouest

| ORGANISME | ADRESSE | CODE POSTAL | VILLE | TÉL |
|---|---|---|---|---|
| AEMI RENNES | Antenne d'expertise médicale initiale Boulevard Jean Mermoz Site du 16e groupement d'artillerie Quartier Lyautey | 35000 | RENNES | 02.23.44.45.79<br><br>02.23.44.45.78 |

Région Sud-Ouest

| ORGANISME | ADRESSE | CODE POSTAL | VILLE | TÉL |
|---|---|---|---|---|

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| AEMI BORDEAUX | Antenne d'expertise médicale initiale Caserne Nansouty 223, rue de Bègles | 33000 | BORDEAUX | 05.57.85.33.71 05.57.85.33.78 |

Région Sud-Est

| ORGANISME | ADRESSE | CODE POSTAL | VILLE | TÉL |
|---|---|---|---|---|
| AEMI LYON | Antenne d'expertise médicale initiale 27, avenue Leclerc Quartier Général Frère | 69000 | LYON | 04.37.27.39.24 |

5.1.2. ***Candidats en service dans la Marine nationale.***

Les candidats en service dans la marine nationale seront examinés par le médecin de leur formation après consultation préalable auprès d'un médecin spécialiste en ophtalmologie.

### 5.2. **Avis du service local de psychologie appliquée.**

L'avis du service local de psychologie appliquée (SLPA) de Paris constituera un critère important de sélection. Le bureau « officiers » du SRM se chargera de prendre un rendez-vous auprès du SLPA de Paris pour les candidats retenus après un examen préalable des dossiers.

Il contactera ensuite les bureaux d'administration des ressources humaines (candidats internes) ou directement les candidats externes pour les informer des dates de rendez-vous.

La durée des tests et de l'entretien au SLPA de Paris sera d'une demi-journée.

Les comptes rendus de consultation et les résultats des tests seront adressés par le SLPA de Paris au SRM avant le 27 mars 2020.

### 5.3. **Entretiens individuels au service de recrutement de la marine**

Les entretiens avec le chef du bureau « officiers » auront lieu au SRM pour tous les candidats retenus. Dans la mesure du possible, cet entretien aura lieu le même jour que celui des tests et entretien au SLPA de Paris.

Les rendez-vous avec le SLPA et les entretiens au SRM débuteront début 2020.

### 5.4. **Frais de déplacement.**

Pour les candidats internes, les frais de déplacement ayant trait aux entretiens SLPA et SRM seront à la charge du SRM. Un numéro d'imputation sera précisé pour ces déplacements.

Pour les candidats externes, les frais occasionnés par la visite médicale préliminaire, les épreuves de présélection seront à la charge des candidats.

Les candidats admis EFENA bénéficieront d'un billet de transport (émis par le CIRFA d'appartenance du candidat via l'application TACITE) du trajet domicile-école.

### 5.5. **Commission de présélection.**

Une commission de présélection, dont la composition est fixée par l'instruction citée en septième référence, se réunira début avril 2020 au service de recrutement de la marine.

## 6. SÉLECTION DES CANDIDATS.

La phase de sélection permettra de contrôler les connaissances acquises par les candidats (notamment en allemand, tant à l'écrit qu'à l'oral) et d'apprécier leurs capacités (intellectuelles, psychologiques, physiques, etc.) à suivre le cursus envisagé.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à l'École navale début mai 2020 pour y subir durant trois jours les épreuves de sélection prévues en annexe.

À l'issue de ces épreuves de sélection, l'École navale adressera au SRM le procès-verbal de la commission de sélection. Par délégation du ministre des armées, le directeur du personnel militaire de la marine décidera de l'admission du candidat. Une décision ministérielle sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Les candidats externes seront informés individuellement par courrier des résultats de la sélection. Les candidats internes seront tenus informés par les bureaux d'administration des ressources humaines d'affectation de la suite donnée à leur candidature.

## 7. INCORPORATION.

Si les candidats externes sont admis, ils seront incorporés à l'École navale début juin 2020. Ils y effectueront les formalités d'incorporation et signeront l'engagement initial de cinq (5) ans au titre des équipages de la Flotte.

Si les candidats internes sont admis, ils seront débarqués de leur formation et rallieront l'École navale début juin 2020.

Les candidats admis seront affectés administrativement au cours EFENA (63018 - C/EFENA) à compter de la date précisée par la décision ministérielle d'admission.

Les élèves officiers seront mis en route vers l'école navale allemande de Mürwik, en fonction de la date de rentrée scolaire 2020 (normalement 1re semaine de juillet 2020). Ils seront autorisés à utiliser la voie aérienne civile à cette occasion et pourront être accompagnés d'un officier désigné par le commandant de l'École navale.

## 8. ABROGATION – PUBLICATION.

L a circulaire n° 0-25285-2018/ARM/DPMM/SRM/OFF du 17 octobre 2018 relative au recrutement d'élèves destinés à suivre le cycle de formation militaire et universitaire de l'école navale allemande, rentrée scolaire 2019, est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,*
*chef du serice de recrutement de la marine,*

David SAMSON.

**Notes**

(1) ECTS : *european credit transfert and accumulation system* (système européen de transfert et d'accumulation de crédits)..

(2) Contrairement aux autres AEMI, celle de la région Île-de-France ne permet pas aux candidats de la contacter directement. C'est pourquoi ils sont invités à joindre le SRM pour obtenir un rendez-vous en vue de la visite médicale d'aptitude initiale.

## ANNEXE

# ANNEXE I.
# DÉTAIL DES ÉPREUVES DE SÉLECTION.

DÉTAIL DES ÉPREUVES DE SÉLECTION